



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 FEVRIER 2023
N° 19

Le sept février deux mille vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur LANGLOIS Jean-Claude,

Date de la convocation :
31/01/2023

Nombre de Conseillers :

15

Présents :

12

Votants :

14

Etaient présents :

Mesdames : Alexandre, Canarezza, Galtié, Klisnick, Maillard, Pazery, Piot,

Messieurs : Calegry, Cochin, Javary, Leclerc

Absents excusés : Hornstein pouvoir à Mme Alexandre, Joly pouvoir à M. Langlois, Laroche.

Mme Alexandre été élue secrétaire de séance.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 novembre 2022

Après signature du procès-verbal par Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE et ADOPTE le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 novembre 2022.

Décisions du Maire prises :

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 2022/003 portant sur la signature d'un bail d'habitation au 2 Rue de l'Eglise
- 2022/004 portant sur la signature d'un bail d'habitation au 101 Grande Rue
- 2022/005 portant sur la signature d'un avenant de transfert suite à la reprise de la société SEGILOG par la société Berger-Levrault et la signature de contrats de location et maintenance d'un photocopieur auprès de la société KOESIO.

1) Classe verte (tarif et facturation)

Madame la Directrice de l'école propose une classe de découverte du 19 au 23 juin 2023 concernant les classes de CE1 au CM2, en Auvergne, au Centre Paul Léger à Besse (63610) sous le thème « Volcans et traditions ».

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un nouveau devis de la part de la directrice pour la classe verte dont elle a obtenu l'accord de l'Inspectrice de l'Education Nationale pour mener à bien ce projet malgré le nombre élevé d'élèves ne partant pas.

Du côté de l'école, il leur reste à finir le dossier pédagogique afin de l'envoyer à l'Inspection pour recevoir, cette fois, l'accord de l'Inspection académique

Détail du devis proposé :

41 enfants partent au lieu de 52 prévus, ce qui ramène le coût à 17 511 € au lieu de 20 327 €.

Désignation	Nombre	Tarif unitaire	Tarif total
Séjour + activités enfants	41	250.00 €	10 250.00 €
Séjour adultes	5	250 €	1 250.00 €
Gratuité adulte	2	-250 €	-500.00 €
Visite de Vulcania	46	6.00 €	276.00 €
Transport aller/retour en car + sur place	1	6 235.00 €	6 235.00 €
TOTAL			17 511.00 €

Ce tarif comprend :

- L'accueil en pension complète du dîner du premier jour au goûter du dernier jour
- Les activités prévues au programme (cf. en pièce jointe)
- L'assurance assistance APAC
- 2 gratuités adultes
- Le transport aller/retour de l'école au centre de vacances
- Les transports sur place (400 km environ)

Ce tarif ne comprend pas :

- L'adhésion à la Ligue de l'enseignement des Yvelines, annuelle et obligatoire : 55 €
- Les dépenses d'ordre personnel
- Les visites ou entrées non-prévues au programme
- Toute prestation supplémentaire sera facturée

Proposition de financement :

La prise en charge de la Commune serait à hauteur de 3 500 € conformément à la délibération n°134 du 29/11/2022 + le coût de l'assurance.

Participation financière de la Coopérative Scolaire de 4 540 € + 55 € d'adhésion annuelle à la ligue de l'enseignement des Yvelines (obligatoire), la différence de 9471 € resterait à la charge des parents d'élèves.

Il est proposé de fixer un tarif minoré pour le deuxième enfant et de fixer un échancier.

Participation des familles : **pour un enfant : 246 euros (36 élèves) = 8 856 €**
pour le second enfant : 123 euros (5 élèves) = 615 €

Soit un total de participation des familles de (8 856 + 615 =) 9 471 €

Echéancier de paiement en 1, 2 ou 3 fois (mars, avril et mai). Les paiements devront être versés au Trésor Public avant le départ, faute de quoi l'enfant ne pourra pas participer à la classe de découverte.

Après en avoir délibéré, il a été décidé que

- Pour une famille d'un enfant, le coût est de 246 € payable en 1, 2 ou 3 fois (mars, avril, mai)
- Pour une famille de deux enfants, le coût est de 369 € payable en 1, 2 ou 3 fois,

Echéancier pour un enfant			
	En 3 fois	En 2 fois	En 1 fois
Mars	82 €	123 €	246 €
Avril	82 €	123 €	
Mai	82 €		

Echéancier pour 2 enfants		
En 3 fois	En 2 fois	En 1 fois
123 €	184,50 €	369 €
123 €	184,50 €	
123 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le projet de classe de découverte,
- **FIXE** la participation des familles pour le séjour à :
 - Pour un enfant le coût est de 246 €
 - Pour le deuxième enfant le coût est de 123 €
- **DECIDE** d'accorder aux familles un règlement en 1, 2 ou 3 mensualités,
- **PRECISE** que lesdites mensualités devront être versées en totalité avant le départ du séjour,
- **DIT** que les crédits et les recettes afférents seront inscrits au Budget Primitif 2023.

2) Classe verte (Indemnités allouées aux enseignants)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que cette délibération soit reportée à un prochain conseil.

3) Concert (tarif)

Monsieur le Maire informe qu'un concert payant va être organisé le 1^{er} avril 2023 dans la salle polyvalente au profit de la classe de découverte de l'école afin de participer à toutes prestations supplémentaires qui viendraient à être facturées lors du séjour.

Afin de procéder à sa mise en œuvre, il convient de fixer le tarif du billet autorisant l'accès au spectacle.

Proposition :

2 représentations avec buvette :

- L'après-midi pour les enfants et parents de l'école : 10 € pour les parents
- Le soir ouvert à tous : tarif unique 12 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs d'entrée au concert du 1^{er} avril 2023 comme suit :

- Le 1^{er} avril, après-midi pour les enfants et parents de l'école : 10 € pour chaque parent
- Le 1^{er} avril, au soir ouvert à tous : tarif unique 12 €

4) Tarifs communaux

Monsieur le Maire propose de revoir et de modifier les tarifs communaux concernant :

Salle Polyvalente : modifiant la délibération n°121 du 28/06/2022

Délibération Conseil Municipal du 28 Juin 2022 : « La mise en location et sa tarification pour toute autre manifestation est laissée à la discrétion de Monsieur le Maire et de son Conseil Municipal. ».

- Les dons sont acceptés.

Repas des Jumeauvillois : Modifie et annule la délibération n° 104 du 07/04/2022

Suite à la réunion de la Commission d'Actions Sociales du 12 janvier 2023, il a été proposé de retenir la date du repas le **Dimanche 26 Mars 2023** à midi, sur le thème choisi : « le printemps et les fleurs ».

Animation : Monsieur Laville (animateur-chanteur) a été retenu pour cette journée, pour un budget autour de 400 euros.

Menu retenu « Aux Plaisirs Gourmands » :

Cocktail à la framboise et ses 5 mises en bouche

Mille-feuille de St Jacques et sa Mousseline au Homard

Choucroute de la Mer au Beurre Nantais

Mesclun de jeunes pousses, Brie de Meaux et Chèvre Paille

Tiramisu et son biscuit au café

Il est proposé :

- Gratuité pour les Jumeauvillois **de 70 ans et plus**
- Tarif adulte : 42 euros
- Tarif enfant de moins de 12 ans : 21 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs communaux ci-dessous, applicables à compter du 1^{er} mars 2023 :

- Gratuité pour les Jumeauvillois **de 70 ans et plus**
- Tarif adulte : 42 euros
- Tarif enfant de moins de 12 ans : 21 €

5) GPSeO : Compétence voirie

Suite à la conférence des Maires de GPSeO tenue le 19 janvier 2023, le Maire doit, avant le 17 février 2023, par courrier uniquement, émettre un intérêt de principe de maintien de la Commune dans le fonctionnement actuel ou opter pour la délégation de l'entretien de voirie à la commune. Avant de faire ce courrier, il tient à avoir l'avis de son Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'ensemble du Conseil Municipal souhaite le maintien du fonctionnement actuel relatif à la compétence voirie.

MPOUR INFORMATION : Activités de l'entretien de voirie :

L'entretien courant de la voirie :

Entretien chaussées et trottoirs ;

Mobilier urbain (hors mobiliers urbains publicitaires, hors abris-voyageurs) ;

Signalisation verticale ;

Signalisation horizontale.

La propreté :

Balayage manuel des trottoirs y compris ramassage des feuilles et désherbage ;

Balayage mécanique des chaussées ;

Vidage des corbeilles.

L'entretien des espaces verts en accotement de voirie :

Tonte ;

Fauchage ;

Entretien du patrimoine arboré dès lors qu'il est considéré comme un accessoire de la voirie.

Informations et questions diverses

- Courrier du Département : proposition de cinéma en plein air du 18 août au 9 septembre. Liste de films à choisir. La Commune pourrait organiser une buvette. Bruno Javary, Laurence Canarezza, et Jean-Claude Langlois sont référents de cette activité.
- Course cycliste le 21 mai.
- Intervention demandée pour la route du logis où des ornières se sont formées.
- Ecluses aux bouts du village sur la Départementale : Le Département tarde à faire les travaux définitifs malgré nos relances. Ils attendent d'obtenir des informations sur l'enfouissement des réseaux.
- Point sur le programme « Bien vivre dans notre Village ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Jean-Claude LANGLOIS,
Maire